

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 14
- Présents : 12 - Votants : 13

**Date de convocation :**

21 octobre 2022

**Date de publication et d'affichage :**

28 octobre 2022

- |   |
|---|
| ▪ <b>Étaient présents :</b> Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Katia LUCAS, Cécilia REPÉSSÉ. |
| ▪ <b>Absents avec pouvoir :</b> Vanina CHAMBRIER pouvoir à Katia LUCAS.   |
| ▪ <b>Absents excusés :</b>  |
| ▪ <b>Absents :</b> Jean-Charles Riou.   |
| ▪ <b>Secrétaire :</b> Régis ROBERT.   |

**1/COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTANT D'ASSEMBLEES : NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES**

Pour faire suite à la démission de M. Jacky LE NEUN, il convient de mettre à jour les commissions et désignations qui le nécessitent et de proposer à de nouveaux membres, les commissions qui ne comportent pas l'ensemble des élus municipaux.

- 1- **Conseil portuaire :** madame LUCAS Katia candidate en tant que représentante titulaire du concessionnaire ; après vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- 2- **Sécurité routière titulaire :** monsieur Yves LOYER candidat ; après vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité. Le suppléant désigné par délibération 2020-083 du 1<sup>er</sup> octobre 2022 est madame Elodie GUEGAN.
- 3- **Commission urbanisme - volet technique :** la commission reste avec 6 membres.
- 4- **Commission communale portuaire :** la commission reste avec 6 membres
- 5- **Commission d'appel d'offres :** monsieur le maire expose que cette commission doit comporter 5 membres ; 1 président, 4 membres titulaires, 4 membres suppléants. En cas d'absence du titulaire, le suppléant doit le remplacer. Madame Elodie GUEGAN est candidate pour passer titulaire et monsieur Damien GUEGAN pour être suppléant. Le conseil municipal, après avoir voté, approuve à l'unanimité.
- 6- **Commission village :** un des membres doit être président et référent de cette commission. Il participe aux réunions et est en communication avec Yves Loyer, adjoint en délégation des travaux. Monsieur Régis ROBERT est candidat. Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité.

**2/NOMINATION D'UN REFERENT SECURITE CIVILE.**

Le Maire donne lecture de la note de la préfecture : la loi dite MATRAS prévoit que le maire désigne, au sein de conseil municipal, un adjoint ou un conseiller chargé des questions de sécurité civile. À défaut, il doit désigner un correspondant « incendie et secours ».

Ce correspondant sera « l'interlocuteur privilégié du SDIS », en charge de relayer les messages de prévention, de sensibiliser le conseil municipal et les habitants sur les risques, l'organisation des secours et de la sauvegarde des populations.

M. Yves LOYER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, a proposé sa candidature.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la candidature et désigne M. Yves LOYER, référent sécurité civile. Un arrêté du maire sera pris en conséquence.

**3/NOMINATION D'UN REPRESENTANT ELU DU CCAS AU COLLEGE B DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE MAINTIEN A DOMICILE, AMD Belle Ile**

M. le Maire donne lecture du document intitulé "Rapprochement de BISAP/DVN" qui concerne le rapprochement des associations "BISAP" (Belle Ile Service A la Personne) et "DVN" (De Vous à Nous). La nouvelle association suggère la nomination au collège B un membre du CCAS de la commune

Mme Vanina CHAMBRIER, conseillère municipale et élue membre du CCAS, est candidate.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la candidature et désigne madame Vanina CHAMBRIER.

**4/COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Pour faire suite à la démission de M. Jacky LE NEUN, il convient de désigner un nouveau membre de la commission intercommunale : « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées » (C. L. E. C. T.). A la communauté de communes de Belle-Ile (C. C. B. I.), la commission est pilotée par M. Maurice GAULAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Locmaria et conseiller communautaire.

La commune doit nommer 5 membres conseillers communautaires et/ou municipaux.

Les quatre membres restants sont : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Soizic LUCAS, Régis ROBERT

Mme Katia LUCAS, conseillère municipale de la commune de SAUZON est candidate. Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve la candidature et désigne Mme Katia LUCAS pour constituer pleinement la commission locale d'évaluation des charges transférées.

**5/RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA CCBI**

Entendu l'exposé circonstancié du Maire sur le rapport de Madame la Présidente de la C.C.B.I. ;

Le Conseil Municipal, a été informé de ce rapport annuel 2021 et des comptes administratifs joints, tenus à disposition pour consultation du public.

**6/CONSEIL DEPARTEMENTAL - PROGRAMME SOLIDARITE TERRITORIALE 2022 : PROJET AMENAGEMENT CARREFOUR HAUT DU BOURG - TRANCHE 1**

La commission de travaux réunie le 8 septembre 2022 s'est rendue sur place et s'est prononcée sur le plan d'aménagement qui a été chiffré à 214 748,20 euros HT. La bande de roulement reste à la charge du conseil départemental. Une première tranche en 2022 peut être déposée auprès du conseil départemental au titre du PST (programme de solidarité territoriale pour un montant de dépense subventionnable de 56 371,30 euros aidée à 35% soit 19 729,96 euros. Ont déjà été pris en compte les projets de réfection de la digue et du ponton au titre du PST.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement et son estimatif dépenses ainsi que le plan de financement et charge monsieur le maire de déposer la demande des 2 tranches auprès du Conseil départemental au titre du PST et de solliciter d'autres financements le cas échéant.

**7/CONSEIL DEPARTEMENTAL - PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN 2022 PROPOSITION DE PROJETS A DEPOSER**

M. Le Maire donne lecture du courrier du président du Conseil départemental M. David LAPPARTIENT concernant le dispositif exceptionnel 2022. Le Conseil départemental annonce un nouveau programme exceptionnel de soutien pour 2022 et propose aux élus de le voter dans les conditions suivantes :

- Montant de :
  - La dépense subventionnable plafonnée : 62 500 €
  - La subvention : 50 000 €
  - Respect du plafond de taux maximal : 80 %

Pour 2022, M. Le Maire propose de présenter les deux programmes suivants avec la quote-part de 70 et 30%

- Itinéraires cyclables – mobilité douce, entre Kergoyet Sud et Kervellan Nord pour 58 093,12 € soit 15 000 € quote-part de 30%
- Voirie 2022 pour 212 472,29 soit 35 000 € quote-part de 70 %

### **8/ PORT- PONTON - VALIDATION DES TRAVAUX PROPOSES ET AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE A LANCER LE MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'effectuer des travaux sur le ponton lourd situé à l'entrée du port.

Il rappelle également la délibération n°2 de la séance du 30 juin 2022, l'autorisant à signer la mission de maîtrise d'œuvre avec la société ACCOAST. La société ACCOAST a proposé un cahier des charges le mercredi 12 octobre 2022 portant sur la réfection des éléments permettant l'accès et l'utilisation du ponton. Le cahier des charges expose la consistance des travaux :

Tranche ferme :

- Rénovation complète des deux anneaux de guidage
- Remise en peinture des quatre pieux

Tranche optionnelle :

- Réfection des équipements
- Imperméabilisation de la plateforme du ponton

Monsieur le maire a lu le cahier des charges dans son intégralité avec l'adjoint au port et les agents portuaires. En l'absence d'observation, il propose de lancer l'appel d'offres sur ces bases en procédure adaptée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le cahier des charges
- autorise le Maire à lancer l'appel d'offres.

### **9/COMMUNE-LOTISSEMENT TERRES WILLAUMEZ - AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la création d'un lotissement situé sur les Terres Willaumez.

Il annonce aux conseillers que l'appel d'offres a été lancé :

Mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme Mégalis :  
29 août 2022

Publication de l'offre :

Journaux :

1 - Ouest France : 29 août 2022

2 - Le Télégramme : 29 août 2022

Date de limite de réception des offres : 29 septembre 2022 à 12 h.

Ouverture pli :

Date : 29 septembre 2022

Heure : 17 h 30

Nombre de dossiers retirés :

6

Nombre d'offres déposées :

2 dont 1 hors délai.

Date de la commission d'appel d'offres :

mardi 18 octobre 2022 à 17 h 30.

La commission d'appel d'offres, après analyse, en présence du CAUE par visio-conférence a émis un avis favorable pour retenir l'unique dossier déposé. Soit la société HORIZONS (12 Monnaie 56000 VANNES) et son cotraitant QUARTA (1 Rue Camille Claudel 56890 PLESCOP)

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve l'avis de la commission d'appel d'offres et autorise monsieur le Maire à signer les pièces du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 43 212, 50 HT, 51 855, 00 TTC.

### **10/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE SUITE DIFFERE ENVELOPPE 2022**

Lors de l'attribution des subventions (Conseil Municipal du 31 mai 2022), les élus ne s'étaient pas prononcés au sujet des associations suivantes pour lesquelles ils souhaitaient des informations complémentaires :

Monsieur le maire expose les renseignements complémentaires fournis par les établissements, et suite aux échanges de l'assemblée :

#### ▪ **Ecole privée Sainte Marie de SAUZON - APEL :**

##### - **Activités**

- Dans un premier temps, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté (6 pour, 6 abstentions, 1 contre), à la majorité décide d'octroyer une subvention.

- Dans un second temps, le montant proposé est de 500 € pour l'ensemble des élèves, le conseil municipal, après avoir voté (6 pour, 6 abstentions, 1 contre), à la majorité approuve la somme de 500€.

#### ▪ **Collège Sainte Croix**

##### - **Séjour pédagogique**

- Dans un premier temps, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté (1 abstention, 12 pour), décide d'octroyer une subvention.

- Dans un second temps, le montant proposé est de 750 € pour l'ensemble des 15 élèves, soit 50 € par élève ; le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté (2 contre, 11 pour), approuve à la majorité la subvention de 750€.

#### ▪ **APEL Collège Sainte Croix, Ecole Ste Anne**

##### - **Activités**

- Le Conseil municipal après avoir délibéré, demande à obtenir la répartition par établissement des effectifs et listing des élèves concernés ainsi qu'un budget équilibré.

### **11/ DEMANDE DE SUBVENTIONS COLLEGE MICHEL LOTTE**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande du collège : Voyage à Rome du 4 au 9 décembre 2022 : 1 élève sauzonnais est concerné.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver la subvention demandée par le collège Michel Lotte et accorde 50€.

### **12/PRET DU MINIBUS. CONDITIONS. PROCEDURE :**

Considérant le minibus MERCEDES VITO, propriété de la commune, le Maire rappelle que le véhicule a été remis en état pour un montant d'environ 3800 euros. Un service de transport à la personne à destination des aînés a été mis en place les mercredis matin permettant ainsi aux personnes qui le souhaitent de pouvoir se rendre sur Palais. Ce minibus est conduit par 2 bénévoles du CCAS. Il est également sollicité par des associations de la commune. Après avoir longuement échangé sur les aspects positifs et négatifs, le conseil a délibéré et à l'unanimité refuse le prêt du véhicule.

### **13/PSC : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nouvelle étape suite au débat qui avait été présenté en séance du 23 février dernier pour la mise en place de la protection sociale complémentaire des agents.

Afin d'accompagner la collectivité, le centre de gestion du Morbihan, conseillé par une assistance à la maîtrise d'ouvrage, s'engage dans la souscription d'une convention de participation qui débutera dans le courant de l'année 2023.

La commune pourra adhérer à cette convention dès sa souscription et/ou tout au long de la période de validité du marché.

Pour pouvoir bénéficier de cette possibilité, la collectivité doit faire part de son intention et communiquer certaines données avant le 31 octobre prochain. L'engagement recueilli lors de cette phase préalable ne vaut pas obligation de souscription à l'issue de la consultation.

Monsieur le maire indique que cette étape ne donne pas lieu au vote du conseil municipal néanmoins concernant le personnel il est important d'acter cette étape.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve la démarche.

### **14/PORT**

Bilan de saison provisoire au 26 octobre 2022.

Monsieur le Maire dresse le bilan provisoire en exposant les comparatifs des recettes 2021-2022 :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Évolution Montant et %</b>	
<b>Abonnés</b>	106 792,40	106 427,12	- 365 28€	- 0,34 %
<b>Visiteurs+ Bloc sanitaire</b>	105 239,46	115 791,21	+ 10 551, 75 €	+ 10,03 %
<b>Ponton - nuitées</b>	4 000, 00	9 333, 33	+ 5 333, 33 €	+ 133, 33 %
<b>Ponton - Taxes passagers</b>	9 622, 16	13 773, 79	+ 4 151, 63€	+ 43,15%
<b>Total ponton</b>	<b>13 622,16</b>	<b>23 107,12</b>	<b>+ 9 484, 96€</b>	<b>+ 69,63 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>225 654,02</b>	<b>245 325,45</b>	<b>+ 19 671.43 €</b>	<b>+ 8,72 %</b>

### **15/CAMPING**

Bilan de saison provisoire au 26 octobre 2022.

Monsieur le Maire dresse le bilan provisoire en exposant les comparatifs des recettes 2021-2022 :

<b>MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN €</b>		
<b>Mois</b>	<b>2022</b>	<b>Évolution en 2021-2022</b>
Janvier	3740,01	+ 2543,65
Février	4187,25	+ 1354,11
Mars	4958,15	+ 1407,77
Avril	10 648, 58	+ 7 818, 79 (covid - 2021)
Mai	16 567, 10	+ 2 998, 66
Juin	19 142, 36	+ 6 976, 21
Juillet	28 030, 10	- 964, 09
Août	54 494, 56	+ 4 078, 24
Septembre	25 111, 69	+ 7 476, 16

### **16/ CENTRE D'ACCUEIL**

Bilan de saison provisoire au 26 octobre 2022.

Monsieur le Maire présente la comparaison entre 2021 et 2022 du montant des recettes concernant le centre d'accueil.

**Chiffres d'affaires 2021 :** **10 133, 95€**

Chiffres d'affaires 2022 : 8 325, 06€

Reste à recevoir 2022 : 11 022, 45 €

**Total 2022 :** **19 347.51 €**

Evolution 2021/2022 : + 9 213, 56€

### **17/ MARCHÉS**

**Marché hebdomadaire – Jeudi matin – Pen-Prad :**

Le conseil s'interroge sur le marché hebdomadaire à Pen Prad, le jeudi avait répondu à la demande de certains exposants qui affirmaient que le vendredi n'était pas judicieux. Malheureusement ce jour n'a pas fait l'unanimité auprès des exposants présents. Le conseil décide d'en discuter lors d'une réunion où seront invités les marchands ambulants.

### **18/ DEMANDES DE REMBOURSEMENT**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de deux demandes de remboursement d'acompte reçues :

- le 10 septembre 2022 de Monsieur Gilles ROUILLON, justifiant médicalement de l'impossibilité d'honorer le séjour suivant :
- Séjour : du 20 au 21 septembre 2022 dans les mobil-homes 3 et 4
- Montant total de la location : 137.00 €
- Acompte versé : 34.00 €, dont 1 chèque de 17 € encaissé sur le versement n° 7 et un 2ème chèque de 17 € encaissé sur le versement n° 8
- le 16 septembre 2022 de Monsieur Louis-Marie GOBIN, justifiant médicalement de l'impossibilité d'honorer le séjour suivant :
  - Séjour : du 15 au 22 septembre 2022 dans le chalet n° 5
  - Montant total de la location : 330.00 €
  - Acompte versé : 82.00 €, chèque encaissé sur versement n° 8

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve la demande de remboursement d'acompte versé d'un montant de 34.00 € à Monsieur Gilles ROUILLON ;
- approuve la demande de remboursement d'acompte versé d'un montant de 82.00 € à Monsieur Louis-Marie GOBIN ;
- et charge Monsieur le Maire de faire procéder au remboursement.

### **19/ FINANCES - DECISIONS MODIFICATIVES**

**Budget PORT n°1 : SECTION INVESTISSEMENT**

Le conseil municipal approuve la décision modificative N° 1 concernant la digue en enrochement et le ponton lourd de l'avant-port (les chiffres sont consultables sur les délibérations affichées en mairie et sur le site internet : [www.sauzon.fr](http://www.sauzon.fr)).

## 20/ COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Marchés publics

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	06/09/22	GARAGE POULIQUEN	Entretien et réparation Mercedes VITO immat CM-691-ML	3 202,17	<b>3 842,60</b>
Principal	14/09/22	SARL ETA AMOUROUX	Jardins familiaux : débroussaillage parcelle ZB 334	1 155,00	<b>1 354,50</b>
Principal	14/09/22	BRETAGNE AIR NET	Nettoyage et dégraissage hotte cantine	440,00	<b>528,00</b>
PORT	21/09/22	BRETAGNE SUD OCCASIONS	Camion-grue immat AW-729-WT : remplacement maître cylindre	<b>1 942,00</b>	2 330,40
Principal	22/09/22	SARL FRANCK ELEC	Electricité logt 1 Allée des Sturnes : pose radiateurs, disjoncteur et différentiel	2 555,00	<b>2 810,50</b>
Principal	22/09/22	SERVIBAT CONSTRUCTIONS	Création fossés et pose de buses pour création 2 ponts à Borticado	1 610,00	<b>1 932,00</b>
Principal	23/09/22	BI-WARE	Disques durs de sauvegarde	810,00	<b>972,00</b>
Principal	23/09/22	OELIATEC	Entretien désherbeuse eau chaude	670,00	<b>804,00</b>
Principal	23/09/22	EUROVIA	Aménagement urbain Rue du Port : enlèvement dalles eaux pluviales	3 165,00	<b>3 798,00</b>
Principal	23/09/22	HORTIBREIZ	Peinture terrain de foot	929,00	<b>1 114,80</b>
Principal	03/10/22	NCI	Sel : désherbage cimetière	1 400,00	<b>1 680,00</b>
Principal	03/10/22	PIHEL Justine - WOOD ILE WOOD MAKER	Logt 1 Allée des Sturnes : fourniture et pose cuisine	3 536,54	<b>4 243,85</b>
Principal	03/10/22	ASSAIN'ILE	Location pelle pour abri bus Borgroix	510,00	<b>612,00</b>
Principal	03/10/22	AR GUERVEUR AUTO - SARL GARAGE HUCHET	Kangoo électrique : remplacement 2 feux arrière et 2 pneus	478,03	<b>573,64</b>
Principal	03/10/22	H de O	Passage caméra réseau eaux pluviales Route de l'Apothicaierie	730,00	<b>876,00</b>
Principal	03/10/22	HORTIBREIZ	Jardins familiaux : Toile et agrafes	683,00	<b>819,60</b>
Principal	06/10/22	BODET	Remplacement tintement cloche n° 2	1 670,50	<b>2 004,60</b>
Principal	11/10/22	SERVIBAT CONSTRUCTIONS	Achat Renault Trafic grand confort - année 2017 - 92000 km	16 000,00	<b>19 200,00</b>
Principal	12/10/22	ASSAIN'ILE	Reprofilage fossé et accotement à Keroyan	704,40	<b>845,28</b>
Principal	12/10/22	ASSAIN'ILE	Traversée de route à Kersantel	976,50	<b>1 171,80</b>
Principal	12/10/22	SERVIBAT CONSTRUCTIONS	Enlèvement terre végétale à la Terre Haute et création de talus jardins familiaux	8 740,00	<b>10 488,00</b>
Principal	12/10/22	SIGNAUX GIROD	Panneaux triangle Keroyan / Keruel et Locqueltas : danger cyclistes	123,25	<b>147,90</b>
Camping	12/12/22	DALBEIGUE Jérôme	Remplacement robinet bloc sanitaire	<b>320,55</b>	352,60
Principal	12/10/22	DALBEIGUE Jérôme	Remplacement chauffe-eau logt 2ème étage Rue Lieutenant Riou	890,91	<b>980,00</b>
Principal	12/10/22	BRETAGNE MATERIAUX	Logt 1 Allée des Sturnes : cabine de douche, vasque + meuble, WC	1 075,02	<b>1 290,02</b>
Port	13/10/22	BRETAGNE SUD OCCASIONS	Camion-grue immat AW-729-WT : passage aux mines et réparations freins	<b>807,00</b>	968,40
Principal	20/10/22	ACTEO DISTRIBUTION	Gants services techniques	148,20	<b>177,84</b>
Principal	20/10/22	ASSAIN'ILE	Panneaux d'entrée de villages : terrassement	553,80	<b>664,56</b>
Principal	20/10/22	PEPINIERES ROUXEL	Arbres fruitiers : pommiers, poiriers, pruniers	524,00	<b>576,40</b>
Principal	20/10/22	ENEDIS	Travaux d'électricité digue embarcadère	835,29	<b>1 002,35</b>
Principal	20/10/22	PROSYNERGIE	Coffret gaz salle Sarah Bernhardt	103,83	<b>136,60</b>

### ACTIONS EN JUSTICE : **Dossier PUGET :**

Une déclaration de travaux pour une extension d'habitation appartenant à monsieur PUGET à BORCASTEL avait été accordée en 2019. La surface de 25 m<sup>2</sup> aurait dû faire l'objet d'un permis de construire. La commune a décidé de s'opposer au permis tacite. Le pétitionnaire a saisi le tribunal administratif. Le jugement du 7 octobre 2022 a donné raison au pétitionnaire et condamné la commune à lui verser la somme de 1 500€. Les avocats du cabinet LGP ont avisé à deux reprises la nouvelle municipalité sur la fragilité de cette affaire, aussi le maire a décidé de ne pas faire appel, le règlement de la condamnation sera effectué.

### QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES ET ORALES :

- Éclairage public : démarche en cours pour réduire la durée.
- Illumination : périodes réduites, passage du parc en LED
- P.L.U. : Réunion publique P.A.D.D. le 3 novembre à 18h30

### - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE -

Le prochain conseil aura lieu jeudi 8 décembre 2022 à 20h30 salle Sarah BERNHARDT  
L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune <https://www.sauzon.fr>  
Mairie de Sauzon, rue Lieutenant Riou - 56360 SAUZON - [mairie@sauzon.fr](mailto:mairie@sauzon.fr)